Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse = Gazetta militare svizzera

Band: 66=86 (1920)

Heft: 1

Artikel: L'Education civique et nationale de la jeunesse

Autor: Dubois, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-36142

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Education civique et nationale de la jeunesse.

Par le 1er lieut. *Paul Dubois,* I/10.

L'officier doit être avant tout un éducateur, un conducteur d'hommes. Comme tel il doit s'intéresser à tout ce qui, de près ou de loin, contribue à façonner la mentalité civique des jeunes gens qui seront les soldats de demain. Connaissant les tendances de la jeunesse, leurs causes et leurs effets, l'officier sera mieux à même d'excercer sur les hommes qui lui seront confiés une action éducative d'autant plus efficace qu'elle sera plus raisonnée, plus conforme aux nécessités de l'heure présente. Se plaçant à ce point de vue l'auteur de cet exposé cherchera à discerner qu'elles semblent être les tendances actuelles de la jeunesse, qu'elles sont les causes de ces tendances, et par quels moyens on pourrait développer l'éducation civique et nationale des jeunes gens.

I. Tendances actuelles de la jeunesse.

Elles sont multiples et varient beaucoup selon les milieux. Vouloir les préciser nécessiterait des enquêtes que l'auteur n'a ni le temps, ni la compétence de poursuivre. Cependant à en juger par l'état d'esprit des soldats qui nous sont venus des dernières écoles de recrues, par des manifestations récentes auxquelles s'est trouvée mêlée la jeunesse des universités et de l'industrie, par tout ce que l'on voit et tout ce que l'on entend, on peut constater que, dans son ensemble, la jeunesse actuelle se désintéresse singulièrement des affaires du pays, qu'elle se préoccoupe avant tout de jouir, qu'elle parle beaucoup de ses droits et peu de ses devoirs, qu'enfin et surtout elle témoigne d'une aversion marquée pour toute discipline, et qu'en particulier l'accomplissement du devoir militaire lui parait une charge insupportable.

II. Causes de ces tendances.

Les causes de ces tendances fâcheuses sont diverses; elles peuvent se résumer comme suit:

1° La mentalité, l'attitude des jeunes gens ne sont souvent que le reflet des grands mouvements d'opinion qui caractérisent notre époque: réaction matérielle, désir de jouissance, exaltation des droits et oubli des devoirs, trouble social profond, croyance à l'avènement d'une ère complètement nouvelle où rien ne subsistera de l'ancienne société, illusion du désarmement général, lassitude provoquée par un service militaire prolongé. En ceci les adolescents adoptent souvent, en les exagérant même, les idées des adultes.

2° C'est une caractéristique de la psychologie de l'adolescence que cet enthousiasme pour un idéal, quel qu'il soit, que cette indignation facile, cet emballement irraisonné, cette croyance à la réalisation, possible et immédiate de ses rêves, même les plus fous, sans aucun souci des contingences.

3° L'école porte aussi sa part de responsabilité en ce que tant à l'école primaire que dans l'enseignement secondaire, on ne fait pas une place assez large à l'éducation civique et nationale. Dans l'enseignement secondaire en particulier, on considère trop l'adolescent comme un adulte, on laisse trop libre cours à ses impulsions. L'enseignement dégénère trop souvent en un intellectualisme exagéré; on fait de l'instruction civique au lieu de faire de l'éducation civique.

4° C'est à tort cependant qu'on veut faire remonter à l'insuffisance de l'éducation civique à l'école l'origine du mal que nous voulons combattre. En ce faisant on oublie l'influence capitale du milieu familial et social dans lequel vivent les jeunes gens; milieu dont l'influence sur la formation de la mentalité est bien plus décisive que celle de l'école. A notre avis les années qui suivent l'école et précèdent l'école de recrues sont déterminantes; elles correspondent avec l'âge de la puberté qui souvent transforme le caractère de l'adolescent. Pendant ces années décisives le jeune homme, échappant à la tutelle de ses parents et de ses maîtres, subit l'action d'adultes qui façonnent sa mentalité: camarades d'atelier, de bureau, de société. De ce que vaudront ces camarades dépendra la mentalité du jeune homme.

III. Moyens d'action.

Des différentes causes que nous venons d'énumérer, aucune n'échappe à l'action de celui qui se préoccupe de l'éducation civique de la jeunesse. Comment modifier ces causes et les faire servir aux fins que nous nous proposons?

1° Les courants d'opinions sont la résultante de faits auxquels nous ne pouvons rien changer. Cependant il est du pouvoir et du devoir de tous les citoyens dignes de ce nom, des officiers qui veulent être des éducateurs, en un mot de tous ceux que préoccupe le bien de la jeunesse, d'éclairer les jeunes gens sur les réalités actuelles, de leur montrer ce qu'il y a de faux, de trompeur dans maintes théories, dans tant d'utopies qui aveuglent le monde. Il faut saisir toutes les occasions de faire ressortir la nécessité du devoir civique et militaire. Mais, c'est là ce qui importe, il faut prêcher d'exemple: dans ses actes, dans ses paroles, l'officier doit être un modèle de civisme.

2° Les jeunes gens étant éminemment influençables, il faut orienter leur enthousiasme vers les réalisations possibles, les écarter de l'utopie, les intéresser et les faire participer directement aux oeuvres civiques et sociales.

3° Quant au rôle de l'école dans l'éducation civique et nationale, il est considérable. C'est de la façon dont les maîtres comprennent et accomplissent leur devoir d'éducateurs que dépend en bonne partie l'état d'esprit de la future génération. En parlant de ce sujet, il nous faut souligner l'importance capitale de la personnalité

du maître, de son exemple; c'est là un point que l'état néglige trop souvent dans le choix de ses fonctionnaires.

En ce qui concerne l'éducation civique dans l'enseignement secondaire où il nous paraît être le plus négligé, il importe de développer jusque dans les classes supérieures l'enseignement de l'histoire suisse, non pas de l'histoire simplement épisodique, mais de l'histoire du peuple suisse, de son unité, en dégageant les grands traits caractéristiques de son évolution, en montrant quelles fautes furent commises et quelles en furent les conséquences, en faisant ressortir tout ce qui peut contribuer à renforcer le lien national. Mais la tâche de l'école ne doit pas être bornée comme ce fut le cas jusqu'à présent, au simple enseignement, purement livresque, de l'instruction civique et de l'histoire nationale, notions théoriques souvent mal comprises et combien vite oubliées! L'école doit être davantage éducative; il faut qu'elle inculque aux adolescents des habitudes d'ordre, de respect de la loi, de discipline volontaire et consciente qui sont la base la plus solide de l'esprit civique. Elle atteindra ce but par des applications judicieuses et conformes à notre mentalité du système de l'autonomie scolaire, de ce qu'on appelle aux Etats-Unis „Self-governement.“ Elle s'efforcera de développer chez les jeunes gens le sentiment et le goût de la responsabilité personnelle, de la solidarité qui doit unir les élèves d'une même classe, image en petit de la Cité.

4° C'est en matière d'éducation civique et nationale qu'apparait le plus clairement le devoir des officiers qui s'intéressent à la jeunesse. A quelque classe sociale qu'ils appartiennent — c'est une obligation morale pour eux que de participer aux oeuvres dans lesquelles ils pourraient exercer une action éducatrice sur les jeunes gens. Nous voulons parler des nombreuses sociétés de montagne, de gymnastique, de sports, d'étudiants, associations patriotiques ou autres dans lesquelles l'officier pourrait, comme tel et sans faire de propagande militariste, contribuer de façon vraiment efficace à éclairer les futurs citoyens sur les questions qui intéressent le pays et l'armée. Que de légendes absurdes étouffées avant que de naître, d'idées erronées redressées, de malentendus fâcheux dissipés, s'il se fût trouvé ces dernières années, parmi les inspirateurs de la jeunesse, plus d'officiers dignes de ce nom et conscients de leur rôle d'éducateurs. Mais, pour que cette participation soit efficace, il la faut active et effective et non seulement philanthropique; c'est par des conversations, des causeries très simples et surtout par l'exemple qu'elle doit s'exercer. Pas de grandes théories, de grands mots, mais des paroles simples, du bon sens, c'est à la raison qu'il faut faire appel.

La question de l'éducation civique post-scolaire nous amène à parler de l'instruction militaire préparatoire en la valeur éducatrice de laquelle on avait beaucoup espéré. Une expérience de quatre

années nous autorise à déclarer qu'elle doit être abandonnée telle qu'elle a été comprise et pratiquée jusqu'en 1914. Tout en rendant hommage au zèle patriotique, au dévouement de ceux qui ont organisé et dirigé l'instruction militaire préparatoire, il faut reconnaître qu'elle à donné lieu à de graves abus résultant d'une erreur de conception. On a trop assimilé ces jeunes gens à de véritables soldats, les instruisant et les traitant comme tels, sans pouvoir éxiger, ni obtenir d'eux la même discipline, ni le même travail. De là le déficit constaté: habitude de l'indiscipline, de l'à peu près contractée dès avant le service militaire, fatigue et dégoût de l'instruction individuelle, perte du respect dû au grade par le fait que les cadres ont bien souvent laissé fort à désirer au point de vue aptitudes pédagogiques. Il faut cependant reconnaître que les cours militaires préparatoires ont développé chez beaucoup de jeunes gens le goût du service militaire, et exalté leur sentiment patriotique. - Bon nombre d'entre eux sont devenus de bon sous-officiers et officiers; mais c'était là des déjà convertis, car nous en connaissons aussi beaucoup d'autres qui n'ont guère fait honneur à ceux qui les ont instruits.

A côté des arguments d'ordre militaire qui nous paraissent s'opposer au rétablissement des cours militaires préparatoires, il y a celui de leur inopportunité à l'heure actuelle. A les restaurer, avec tout leur apparat militaire, leur ostentation d'uniformes, leurs défilés, on heurterait certainement l'opinion publique qui vit dans l'illusion du désarmement, qu'a lassée un service militaire prolongé, et dont la réaction ne tarderait pas à provoquer leur chûte comme le prouvent des incidents survenus dans la Suisse allemande (cadets d'Argovie). La préparation militaire proprement dite ne doit pas commencer avant l'Ecole de recrues. Par contre l'éducation physique, si nécessaire pour la formation du soldat, peut être poursuivie dans les diverses sociétés de gymnastique ou de sports. Quant au tir, dont l'instruction devait primitivement être la tâche principale des cours militaires préparatoires, il doit être enseigné dans des cours de jeunes tireurs, organisés sans aucun caractère militaire, sous la direction d'officiers compétents; ces cours devront être suffisamment longs pour que le jeune homme puisse apprendre à manier correctement son arme sans contracter de ces mauvaises habitudes dont on a tant de peine à se défaire.

Telles sont les considérations que nous croyons pouvoir présenter d'après l'expérience que nous ont donnée plusieurs années d'enseignement à des jeunes gens de 14 à 15 ans, 4 années d'instruction militaire préparatoire et de nombreux mois de service actif comme officier de troupe.

Voeux.

1° Que l'Etat se préccupe davantage du développement de l'éducation civique et nationale à l'école: en choisissant mieux

les membres du corps enseignant tant primaire que secondaire; en les payant mieux de façon à attirer dans l'enseignement des sujets plus aptes et de façon à pouvoir être plus exigeant envers ces fonctionnaires; en surveillant de façon plus stricte la manière dont certains d'entre eux comprennent leur devoir d'éducateurs nationaux.

2° Que tout officier, conscient de son devoir, ait á coeur de s'intéresser effectivement, activement à l'éducation civique de la jeunesse.

Genève, juillet 1919.

La missione militare svizzera in Italia.

Dello Tte. col. *Roggers Dollfus*, R. F. M. 30.

La prima idea, l'ha avuta il Tte. Colonnello Bonzanigo, Presidente della Società Ticinese degli Ufficiali: „Caro Dollfus, — mi scriveva egli tempo fa — tu che sei in buoni rapporti con l'attaché militare italiano a Berna, potresti sondare il terreno per vedere se il Governo Italiano permetterebbe ad un gruppo di soci del nostro sodalizio di visitare la fronte italiana, così come molti nostri compagni di Vaud, di Ginevra, di Berna, hanno visitato Reims e Verdun? Se sapessi che la cosa non dispiace alle autorità italiane, farei poi i passi necessarî presso il nostro stato maggiore."

Io, immaginarsi, accolsi l'idea con entusiasmo, e corsi subito dal Colonnello Villa, il simpaticissimo addetto militare presso la Legazione d'Italia a Berna, che m'accolse con la consueta cordialità e gentilezza, a me nota da lungo tempo: vedeva con vivo piacere un' occasione per rendere più amichevoli, più stretti i rapporti fra ufficiali italiani e svizzeri; dovendo partire il giorno stesso per Roma, là avrebbe riferito ed appoggiato; mi sarebbe poi stato preciso al suo ritorno.

Ma io, che conoscevo Villa, avrei dovuto dirmi ch'egli sarebbe andato al di là d'ogni sperata cortesia, che avrebbe tramutato una semplice richiesta di permesso in un invito in piena regola. Infatti, ai primi di ottobre (mi trovavo allora a Lugano per la „Gloire qui chante") fui chiamato al telefono. Era il Colonnello Villa: „Sa, il mio Governo m'incarica d'invitare ufficialmente dieci ufficiali svizzeri a visitare la nostra fronte; domani trasmetto l'invito allo Stato Maggiore Svizzero, ed esprimerò il desiderio che Lei sia fra gli invitati."

Immaginarsi la mia gioja! Ma subito vidi il pericolo per gli ufficiali ticinesi: lo Stato Maggiore, naturalmente, non avrebbe pensato ad essi, ma bensì a quegli ufficiali superiori suscettibili di maggiormente aprofittare, nell'interesse del nostro esercito, degli insegnamenti dell'viaggio. Ed allora, i miei Ticinesi?

Corsi a Berna, mi presentai allo Stato Maggiore, e spiegai la genesi dell'invito. Questo, probabilmente, non sarebbe venuto, se io